

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Caix

Réunion du Comité de Pilotage de suivi (2)
12 décembre 2014 - 14h30 - Méharicourt
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
M. Daniel Mannens	Vice Président du SIEP, maire de Caix et agriculteur
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Laurence Denis	Chargée de projet
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. François Blin	Ingénieur Mission Picardie
DDTM	
M. Frédéric Florent-Giard	Adjoint au chef du Service Environnement Mer Littoral
M. Pierre Talfer	Service Environnement Mer Littoral
Chambre d'Agriculture	
Mme Aurélie Albaut	Référente de l'AAC
M. Pierre Menu	Animateur du pôle conversion bio
Agriculture Biologique de Picardie	
M. Clément Gaboriau	Chargé de mission zone à enjeu eau
Coopératives	
Mme Estelle Cleuet	Coopérative NORIAP
M. Sébastien Pirart	Coopérative SANA TERRA



Représentants agricole	
M. Jean Michel Saily	
M. Thibaut Delamarrière	
Membres du bureau du SIEP	
Mme Liliane Rubin	
M. Jean Louis Ramecki	
DREAL Picardie	
M. Jean-Paul Vorbeck	

Excusés

Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Vincent Cappelle	
Conseil Régional de Picardie	
Mme Marie-Olivia Allard	Direction de l'environnement
Membres du bureau du SIEP du Santerre	
M. Alain Picard	

Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Version papier de la présentation
- Version papier du plan d'actions agricole

Cette seconde réunion des membres du Comité de Pilotage de l'ORQUE des captages de Caix a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Rappel de l'étude
3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole
4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
5. Perspectives pour 2015 et conclusion

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALité de l'Eau"

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il explique que ce comité de pilotage concerne le suivi de la deuxième année de mise en œuvre des actions de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) des captages de Caix 1 et Caix 3. Le Préfet a approuvé le plan d'actions par un courrier adressé au SIEP le 25 janvier 2013.

Il rappelle que le plan d'actions a des objectifs à 3 ans et à 5 ans. L'Etat va regarder l'atteinte ou non des objectifs à la fin de la troisième année, point clef de l'avancée du projet.

Cette année était une année de transition, il n'y a pas eu de suivi au niveau des diagnostics agricoles ce qui n'a pas permis de renseigner toutes les sous actions pour cette année. Cependant, grâce au recul de 2 ans que nous avons sur le plan d'actions, il indique avoir la satisfaction de voir que chacun avance dans cette opération. Il y'a encore des efforts à faire mais les acteurs du territoire sont sur le bon chemin.

Il laisse les participants se présenter puis donne la parole à *Marine JOSSE*, chargée du projet de l'Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau au SIEP du Santerre.

Marine JOSSE détaille l'ordre du jour et commence la présentation.

2. Rappel de l'étude

Marine JOSSE présente le déroulement de l'étude ORQUE, débutée en juin 2010, avec les différentes phases de l'étude (détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages, Diagnostic territorial Multi-Pressions, Plan d'actions). Elle met en avant les nombreuses réunions d'informations et groupes de travail qui se sont déroulés avant la validation du plan d'actions.

Elle précise ensuite les différentes étapes liées à la détermination du périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) :

- Délimitation du périmètre de 5 300 ha,
- Zones de vulnérabilités intrinsèques,
- Périmètre à l'échelle cadastrale avec les zones de protection,
- Communes à enjeu eau.

Elle rappelle que les chiffres des exploitations agricoles sont basés sur le registre parcellaire graphique (RPG).



Elle fait un focus sur la qualité de l'eau. *Marine JOSSE* souligne une hausse du taux des nitrates dans la nappe, au niveau des forages de Caix 1 et Caix 3 mais aussi dans les différents piézomètres suivi par le SIEP. Elle émet l'hypothèse d'une corrélation avec le niveau élevé de la nappe. Elle explique que les conditions sont similaires à celles observées avant les fortes inondations de 2001.

3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole

Marine JOSSE précise que dans l'aire d'alimentation des captages définie dans l'arrêté, 101 exploitations ont été identifiées. A ce jour, les surfaces diagnostiquées représentent 86 % de la SAU de l'AAC et 95% de la SAU dans les zones de protection.

Philippe CHEVAL ajoute avec le support cartographique que l'essentiel des surfaces a été diagnostiqué. Il reste seulement des petites parcelles éparpillées à la périphérie de l'AAC dans des zones de limons plus profonds.

Marine JOSSE présente le document de travail avec les chiffres de 2014. Elle précise que 5 sous actions complémentaires ont atteint les objectifs cette année : la réalisation des diagnostics parcellaire type AQUAPLAINE et les diagnostics globaux des exploitations. Cette année, les agriculteurs n'ont pas été revus individuellement donc des sous actions ont certainement évoluées mais il n'est pas possible de le porter à connaissance pour le moment.

Elle laisse la parole à *Perrine GAMEZ* du bureau d'études GEONORD qui présente le suivi du plan d'actions agricole pour l'année 2014 grâce à des schémas simplifiés type « araignées » qui sont joints à la présentation.

Perrine GAMEZ, présente le document de travail sur l'évolution de chaque sous actions agricoles. Elle précise qu'il s'agit d'une mise à jour avec les 4 nouveaux diagnostics réalisés en 2014 ainsi que des informations transmises par divers organismes (CA, AEAP, ABP,...).

Il reste 2 diagnostics à réaliser et à intégrer dans le suivi évaluation du plan d'actions.

Marine JOSSE précise que le suivi des 53 diagnostics s'est effectué à partir de juin 2013 mais qu'il n'y en a pas eu cette année. Il paraît moins contraignant pour l'agriculteur de faire un suivi tous les 2 ans plutôt que chaque année.

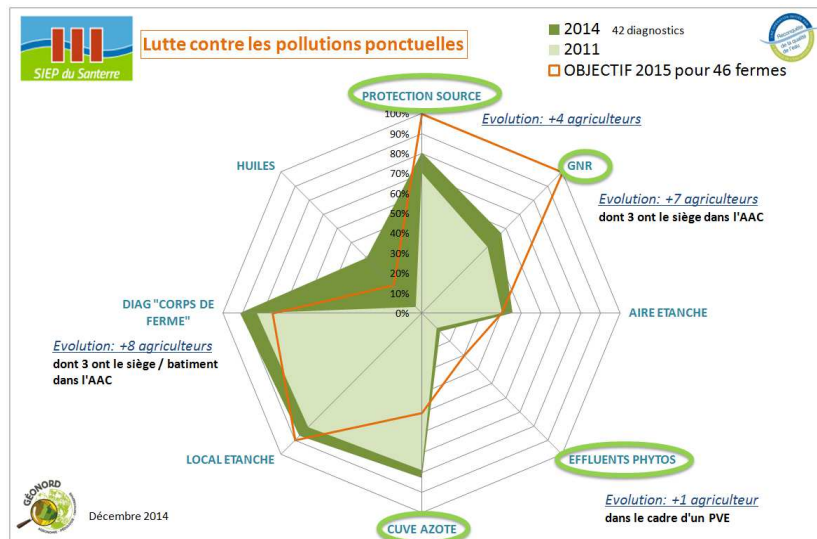
Francois BLIN remarque que le plan d'actions ne correspond pas n'est pas tout à fait la réalité car il y a eu 62 diagnostics au total sur les 101 exploitations de l'AAC.

Philippe CHEVAL explique que fin 2015, il y aura un point et une analyse de toutes les sous actions permettant de connaître les objectifs de façon plus précise.

Perrine GAMEZ poursuit la présentation avec la première action :

Limitation des risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme:

Perrine GAMEZ précise que sur les 46 sièges d'exploitations présents dans l'AAC, 42 d'entre-eux ont réalisé le diagnostic.



Suite au diagnostic, dans l'AAC, 4 exploitations ont protégé la ressource en eau lors du remplissage du pulvérisateur. C'est une sous-actions réglementaire depuis 2006. Elle évoque le fait que nous ne savons pas si les 9% restant (4 agriculteurs) protègent la ressource ou non. Aujourd'hui, 5 agriculteurs n'ont pas protégé la source en eau.

Frédéric FLORENT-GIARD évoque des forages agricoles qui ont été contrôlés dans le secteur et qui parfois ne sont pas protégés.

Aurélié ALBAUT précise que l'aspect réglementaire va évoluer grâce à la formation du Certiphyto qui aborde de façon exhaustive la partie réglementaire. Il est obligatoire à partir d'octobre 2015 (reculé d'un an).

Philippe CHEVAL explique que certains exploitants qui sont en fin de carrière ne voudront probablement pas investir dans des mises au norme. Quelques objectifs sont atteints et il reste des efforts à fournir notamment au niveau du traitement des effluents phytosanitaires sur les corps de ferme ou à la parcelle.

L'amélioration des pratiques de fertilisation azotée:

Perrine GAMEZ explique qu'il n'y a presque pas d'élevage dans le secteur. Elle ajoute qu'il est important de faire au moins une analyse sur les effluents pour mieux les valoriser.

Elle rappelle que la Directive Nitrate est respecté par l'ensemble des agriculteurs diagnostiqués soit 59%. Pour les 41% restant, ce sont des agriculteurs non diagnostiqués donc le respect de la réglementation est non connu

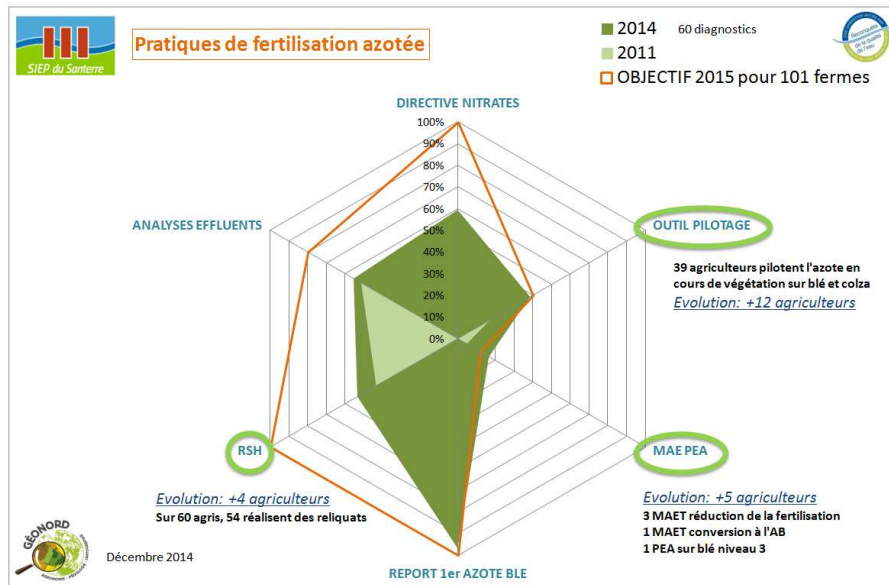
Philippe CHEVAL met en avant le fait que l'écart constaté ne reflète pas la vérité ce qui le gêne dans l'interprétation des résultats. Il répète qu'il faudrait donc attendre la fin d'année. Il propose de changer l'indicateur des objectifs.

Laurence DENIS précise qu'au début de l'étude de l'ORQUE il a été envisagé de diagnostiquer toutes les exploitations or cela n'est pas possible. Elle se demande s'il est vraiment judicieux d'aller voir les 101 exploitations avec des diagnostics poussés pour certaines exploitations qui possèdent très peu de surfaces dans le périmètre et un siège d'exploitation à l'extérieur. Il ne semble pas que cela soit un investissement intéressant pour le SIEP. Elle propose par exemple de traduire certains **indicateurs en surface dans l'AAC**. Ce changement pourrait se faire après la barrière des 3 ans.

Frédéric FLORENT-GIARD propose d'inverser les indicateurs et suggère d'indiquer dorénavant l'absence de respect de la réglementation sur les exploitations diagnostiquées. Le résultat sera plus représentatif pour la Directive Nitrates ainsi que pour les Reliquats Sortie Hiver.

Aurélié ALBAUT expose que la Chambre d'Agriculture réalise des formations avec le plan prévisionnel d'épandage/directive nitrates, etc. afin d'informer les agriculteurs de l'AAC.

Estelle CLEUET précise qu'il y'a également les coopératives comme Noriap et Sana Terra qui réalisent de la communication et des formations autour de la Directive Nitrates.

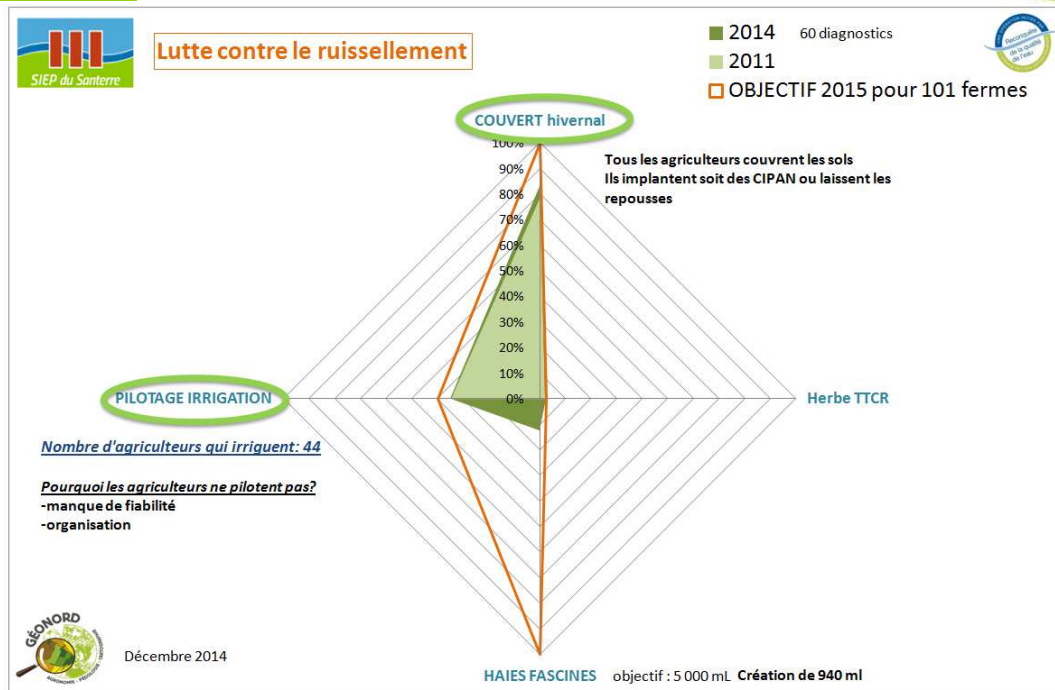


Jean Paul VORBECK rappelle que la 5^{ème} Directive Nitrate est en cours d'application.

Marine JOSSE explique qu'il existait des mesures d'aides pour la réduction de la fertilisation sur prairie souscrites via les MAE mais il n'y a plus de mesures sur la réduction de l'azote dans les nouvelles mesures MAE.

Lutte contre le ruissellement:

Perrine GAMEZ rappelle que les terres sont des limons profonds et donc sensibles à la battance. Il y a donc une nécessité de lutter contre le ruissellement. Elle rappelle ensuite que le secteur connaît un déficit au niveau de la matière organique du sol induit par un système d'exploitation intensif et très peu d'élevage sur le territoire donc peu d'apport de fumier. Elle affirme que la stabilité structurale des sols doit être améliorée.



Clément GABORIAU demande quel type de couverts sont implantés ?

Il a été convenu que pour la prochaine réunion soit **communiqués la précision des types de couverts implantés et le mode de destruction** (mécanique ou chimique) pour le CIPAN. Les données pourront être mises à jour lors du suivi .

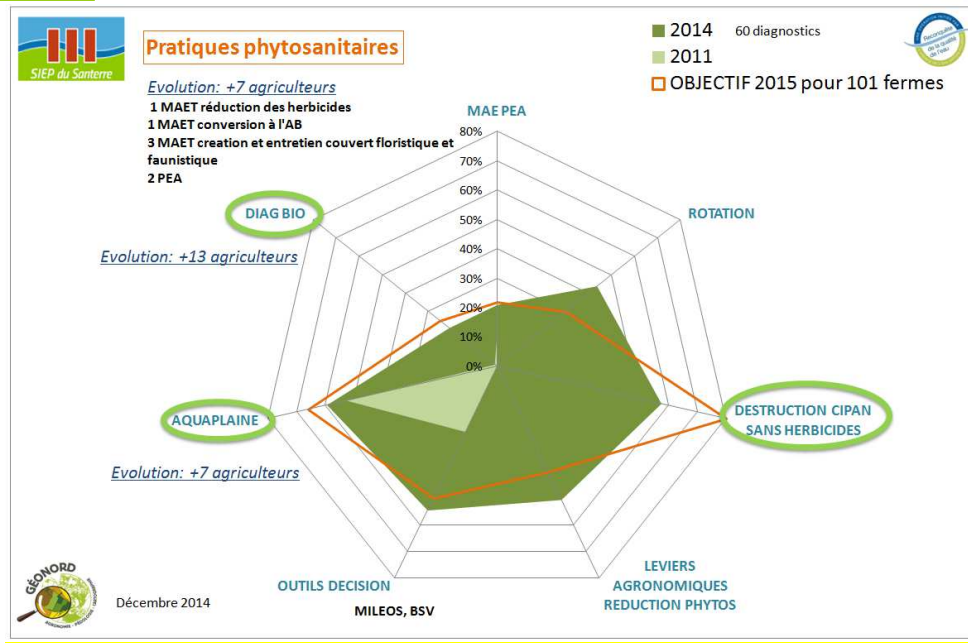
Francois BLIN demande si une cartographie des haies a été réalisée car ce genre de cartes existe sur les autres ORQUE et sur les territoires spécifiques de lutte contre le ruissellement.

Laurence DENIS explique que lorsque les AQUAPLAINE ont été réalisés, l'agriculteur a eu une préconisation individuelle sur ses parcelles avec des conseils sur l'aménagement.

Marine JOSSE ajoute qu'aujourd'hui il n'existe pas de **cartographie qui repertorie les aménagements type haies, fascines, etc dans l'AAC. Il faudra donc l'envisager dans le cadre du suivi 2015.**

L'amélioration des pratiques de traitement par les produits phytosanitaires:

Perrine GAMEZ rappelle que la rotation et la diversité des cultures sont des leviers agronomiques importants pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. Des préconisations sont traitées dans le plan d'actions.



Marine JOSSE expose que 24 agriculteurs ont souscrit à un PEA depuis 2010 avec 1 appel à projet. Il y a 8 exploitants qui ont souscrits au PVE et 6 au MAEt.

Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles:

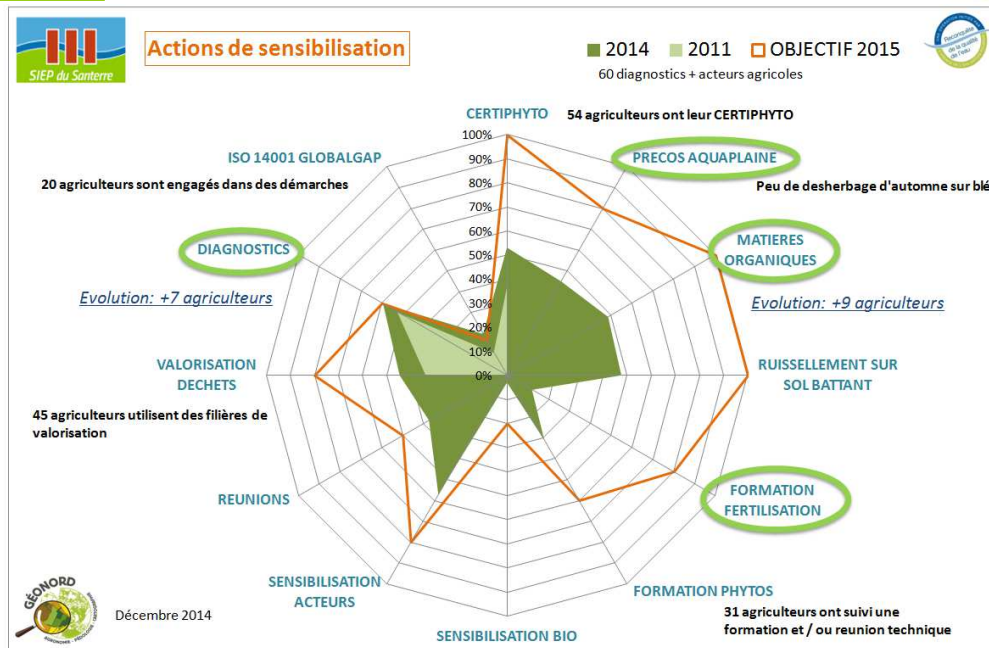
Marine JOSSE explique qu'il est important que le SIEP puisse reconstituer les données de tous les partenaires.

Auréliе ALBAUT souligne que le certiphyto a été décalé pour l'année 2015 et tous les agriculteurs devront avoir leurs certiphyto. L'indicateur de cette sous actions est également inversé avec l'indicateur : **mise en absence du certiphyto pour les agriculteurs visités.**

Perrine GAMEZ précise que les agriculteurs apportent très peu de matière organique et que cela constitue une problématique importante sur le territoire.

Sébastien PIRART s'étonne que le SIEP ne soit pas revenu vers les coopératives pour avoir les éléments nécessaires sur la communication/formation/diagnostics et informations techniques.

Philippe CHEVAL propose de rencontrer les Présidents des coopératives afin de faire le point sur la communication entre les structures. Il rappelle que les coopératives sont concernées et que des rencontres ont déjà eu lieu avec les techniciens. Elles ne sont pas mises à l'écart puisqu'elles sont toujours invitées dans les réunions organisées par le SIEP.



Aurélie ALBAUT présente le projet du **Groupe d'Interêt Economique et Environnemental** (GIEE). Cf. présentation. Elle indique que 60% des agriculteurs ont réalisés un desherbage en moins.

Jean Michel SAILLY explique que la machine est capable de faire 30 hectares par jour. Il faut pouvoir jongler avec la météo et la possibilité de biner ce qui n'a pas été facile lors de la campagne 2014. Il ajoute que les agriculteurs ont une piste concernant le faux semis avec une herse étrille. Ce projet permet de maintenir une forte motivation.

Laurence DENIS demande si le GIEE est susceptible d'évoluer et de se développer?

Aurélie ALBAUT répond qu'il y a 21 exploitations qui sont considérées dans le cadre de l'appel à projet. Il ne peut pas y avoir d'autres exploitants mais si un autre exploitant souhaite utiliser la machine lorsqu'elle ne tourne pas cela reste envisageable. Une démonstration de binage sera prévue en 2015 dans le cadre du GIEE.

En 2014, la Chambre d'Agriculture s'est équipée d'un **drone**. Il vole à 150 mètres au dessus du sol (et au dessus des éoliennes). Il permet de piloter l'azote en cours de végétation.

Aurélie ALBAUT précise qu'il est testé sur les Aires d'Alimentation de Captages dans la Somme. L'Agence de l'Eau Artois Picardie apporte un financement pour les agriculteurs dans les AAC.

Clément GABORIAU demande s'il y a des moyens de comparaisons avec d'autres outils.

Aurélie ALBAUT précise que le drone n'a pas été comparé aux autres outils d'aide à la décision déjà existants en grande parcelle. Cependant, des expérimentations existent sur des plus



petites parcelles (exemple : préconisations " drone" ont été comparées aux préconisations par analyses de plantes).

Estelle CLEUET précise que sur le blé le drone n'est pas fiable à 100%. Aujourd'hui le modèle d'interprétation utilisé n'est ni validé par l'INRA ni par les instituts techniques.

Aurélié ALBAUT répond que la qualité photo s'est nettement améliorée. La précision du pixel est de l'ordre de 30 cm.

Estelle CLEUET ajoute qu'aujourd'hui les agriculteurs ne sont pas équipés pour épandre de l'azote à une telle précision.

Veille foncière:

Philippe CHEVAL prend la parole pour la dernière action. Il récapitule l'historique avec la Safer. Une convention nous lie et permet d'avoir une veille foncière et un droit de regard.

Il expose que le SIEP a une opportunité de mettre en réserve 6,5 hectares de terres. Les terres seront mises en réserve et échangées sur des parcelles à proximité des captages de Caix 1. Le but étant de pouvoir installer de l'Agriculture Biologique et donc de garder les terres à vocation agricole.

Marine JOSSE ajoute qu'un appel à projet sur l'agriculture biologique a été lancé en 2014 et que le SIEP est porteur de l'appel à projet avec les partenariats de l'ABP et la CA. Elle précise qu'il y a eu 13 diagnostics réalisés en 2014.

Pierre MENU expose qu'il n'y a pas d'agriculteurs intéressés par une reconversion. Il constate un manque de connaissance technique sur l'agriculture biologique. Les exploitations en pomme de terre ont beaucoup de surface et n'ont pas de sensibilité avérée au bio.

François BLIN demande s'il y a des débouchés en légumes bio sur le secteur ?

Clément GABORIAU répond que Norabio par exemple prend de la carotte bio. Sur 40 ha, ils ne reçoivent que 10 ha. Il y a des débouchés également sur la pomme de terre et la betterave rouge. Nous pouvons considérer à ce jour que la demande est supérieure à l'offre. Il ajoute que le nouveau challenge actuellement est la production de l'oignon bio.

4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole

Marine JOSSE poursuit la présentation et aborde le plan d'actions non agricole.

Thématique Milieu :

Marine JOSSE expose les résultats du suivi de la qualité de l'eau. Elle précise que les nitrates ont augmentés cette année. L'expert hydrogéologue travaille sur une interprétation mettant en évidence la corrélation entre la hauteur de la nappe et les nitrates retrouvés dans l'eau.

Thématique Assainissement Collectif et Non Collectif :

Marine JOSSE précise que la communauté de communes du Santerre (CCS) fait de nombreux efforts pour améliorer les réseaux d'assainissement collectif et le porté à connaissance de l'ovoïde.

Elle fait part que 60% des habitations ayant un assainissement non collectif sont non conformes. Elle précise que la CCS est en train d'instaurer un système de redevance de 100 € pour les installations non conformes dans l'AAC ne respectant pas la réglementation en vigueur. Elle présente le tableau mis en place par la CCS.

Type de conformité	Installation située hors Aire d'Alimentation des Captages de Caix			Installation située dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix Risque environnemental		
	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP
Installation conforme	Sans objet	10 ans	Non éligible	Sans objet	10 ans	Sans objet
Installation qui ne présente pas de gros défauts (possède un prétraitement et un traitement)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	Dans les meilleurs délais	5 ans	Non éligible
Installation possédant un prétraitement et un traitement mais sous dimensionnée	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans (lorsque le sous dimensionnement est manifeste)	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Installation qui ne possède pas de traitement (puits...)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Risque sanitaire (rejet domaine public), défaut de structure, sécurité des personnes	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible

Thématique Phytosanitaire Non Agricole :

Marine JOSSE explique que 9 communes au total ont signé la charte d'entretien des espaces publics, dont 2 à l'extérieur de l'AAC. Elle souligne donc l'implication de celles-ci à s'engager dans une réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Plusieurs journées de sensibilisation sont organisées chaque année.



Thématique Artisanales et Industrielles :

Marine JOSSE rappelle que pour la partie artisanale l'ORQUE permet d'accompagner les artisans avec des aides majorées de l'AEAP à hauteur de 60%. De plus, les collectivités compétentes en assainissement doivent jouer un rôle vis à vis du bon raccordement sur le réseau. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est présente sur le territoire grâce à un financement de l'AEAP pour réaliser des diagnostics chez les artisans dans l'AAC. Un projet de charte devait voir le jour mais c'est finalement sous forme de convention tripartite entre le SIEP/CMA et les communautés de communes que le projet va vivre. De plus, ce sont les 16 communes de l'AAC qui peuvent bénéficier de l'aide majorée.

Elle ajoute qu'une mise aux normes d'équipements (déconnexion des eaux, fosse de lavage, dalle étanche) a été financée pour le garagiste situé à Méharicourt en 2014.

Thématique communication :

Marine JOSSE continue la présentation sur l'aspect communication. Le nombre d'interventions scolaires s'est développé de façon plus importante en 2014 avec l'aide de Charlotte DEFOLY qui était en alternance au SIEP en 2014. De nouvelles plaquettes de communication ont vu le jour.

5. Perspectives 2015 et conclusion

Marine JOSSE présente les perspectives pour 2015 (Cf. Présentation).

Philippe CHEVAL conclut le comité de pilotage de suivi en indiquant que les actions ont bien avancé. Il fait part aux membres du comité de pilotage du souhait de se réunir avant la fin de l'année 2015 et de présenter les premiers résultats du plan d'actions avant de le soumettre à Madame la Préfète. Il précise qu'il soumettra un rendu plus imagé permettant de mieux appréhender l'avancée du plan d'actions.

Il remercie Marine JOSSE et le cabinet d'études GEONORD.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL remercie les participants et lève la séance à 16h40.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr